

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30.11.2020**

L'an deux mil vingt, le 30 novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Presles et Thierny, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr Maxime KELLER, Maire

Etaient présents : M. KELLER - X. GRIMAUD - E. GRANDPIERRE – P. BACHELLEZ – C. MARGOTTEAU – B. DEJOIE – F. JACQUEMINET - CHARLIER Aude

En visioconférence : MC. SZEWCZYK - A. CAFFIN –

Etaient absents : E. PETIT

Secrétaire : Mr BACHELLEZ

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS INTEGREES
SOCIETE PUBLIQUE LOCALE SPL-XDEMAT

Par délibération du 24 Septembre 2015 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

DELIBERATION :

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- d'approuver le renouvellement à compter du 05 janvier 2021, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe

CONVENTION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

L'eau et l'assainissement sont depuis le 1^{er} janvier 2020 des compétences de la Communauté d'Agglomération du pays de Laon.

Dans le cadre de ce transfert, une convention de gestion des eaux pluviales entre les parties (commune de Presles et Thierny et la CAPL) régie la gestion de cette compétence EAUX PLUVIALES.

Invité à se prononcer sur cette convention et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'accepter les termes de cette convention
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et d'en assurer son application

METHANISATION

Après avoir pris connaissance de la demande d'enregistrement déposée le 26 juin et complétée le 22 septembre 2020 par la SAS BIOMETHANE DE L' AISNE en vue d'augmenter la production de son unité de méthanisation sise sur la commune de Vivaise, de créer deux sites de stockage déportés sur les communes de GRANDLUP ET FAY et NOUVION ET CATILLON, et d'épandre les digestats sur les territoires de 34 communes de l'Aisne, dont le territoire de la commune de PRESLES ET THIERNY

Vu le dossier déposé en appui de cette demande,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable

RENOUVELLEMENT ADHESION A BRUYERES ET MONTBERAULT

Depuis de nombreuses années, la commune adhère au centre aéré de Chamouille qui organisait un accueil de loisirs sans hébergement. Elle participait financièrement à son fonctionnement et aidait les familles. Cette structure a cessé toute activité depuis 2017.

Par contre, la commune de bruyères et Montbérault au travers de l'association « Bruyères Loisirs » organise ce type de loisirs cet été.

Afin de continuer à aider les familles de la commune dont les enfants de 3 à 13 ans sont inscrits cet été durant la période de juillet, je vous propose de participer aux frais d'accueil de cette association à concurrence de 1 € par habitant, soit 401 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de contribuer à hauteur de 401 € aux frais d'accueil du centre aéré de Bruyères Loisirs
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute convention avec cette association pour cette année 2020

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un virement de crédit de 4500 € pris sur les dépenses imprévues a été effectué pour permettre les paiements suivants :

- Remplacement d'un chauffe eau à l'école
- Remplacement des stores défectueux au secrétariat
- Rayonnages salle d'archives

NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN SIAN

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, accepte les adhésions suivantes au SIDEN SIAN :

- Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de Bertry, Busigny, Clary, et St Benin (Nord) avec transfert de la compétence eau potable

- Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de Honnechy, Maurois (Nord) avec transfert de la compétence eau potable
- Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de Bertry, Busigny, Clary, et St Benin (Nord) avec transfert de la compétence assainissement collectif, assainissement non collectif et gestion des eaux pluviales
- Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis pour les communes de Honnechy, Maurois (Nord) avec transfert de la compétence gestion des eaux pluviales

RAPPORT ANNUEL 2019 DU SIDEN SIAN

Après avoir entendu la présentation par X.Grimaud du rapport annuel d'activité 2019 de NOREADE ,

les membres du Conseil municipal prennent acte des informations communiquées sur la qualité et le prix des services publics de l'Eau potable et de l'assainissement.

NOEL DES ENFANTS

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, compte tenu de la crise sanitaire, d'annuler la venue du Père Noël dans la salle communale.

Celui-ci parcourra les rues du village le dimanche 13 décembre après-midi à la rencontre des enfants, en respectant les gestes barrières, avec son cheval, entouré des lutins.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire donne connaissance du programme d'investissement 2021-2026 de NOREADE relatif à l'assainissement collectif. Deux tranches de travaux sont prévues en 2023 et 2025
- 37 élèves sont inscrits pour la rentrée scolaire de septembre 2020 à l'école de Presles et Thierny selon la Direction Académique
- L'Opération brioches du 16 octobre a permis de collecter 252 € au profit de l'APEI de Laon.
- Monsieur le Maire :
 - communique les programmes de formation des Elus organisés par l'Union des Maires de l'Aisne et le centre des Finances Publiques.
 - fait part de l'offre santé proposée par l'ADMR de St Erme :
 - service de soins à domicile
 - soins d'accompagnement et de réhabilitation à domicile pour les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer

La séance est levée à 21 H 35

